Régie de l'énergie Québec
800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

PROCÈS-VERBAL

Dossier no : R-3826-2012

Date : 21 décembre 2012

HEURE	REMARQUES
9 h 48	Début de l'audience
9 h 49	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audiencière
9 h 50	Mot de bienvenue par Me Richard Lassonde
9 h 51	Me Marie-Josée Hogue (HQT) dépose : Plaidoirie du Transporteur (non cotée)
9 h 53	Me Pierre Pelletier (AQCIE/CIFQ) ne s'objecte pas au dépôt des nombreux documents, mais souligne que la Régie avait demandé que les plans d'argumentation soient déposés au plus tard le 29 novembre 2012. Il demande un délai pour commenter, le cas échéant, les derniers documents déposés.
9 h 56	Me Lassonde en comprend que Me Pelletier demande un délai pour commenter par écrit
9 h 56	Me Pelletier répond par l'affirmative
9 h 56	Me Hogue ne s'y objecte pas
9 h 56	Argumentation d'HQT par Me Hogue
10 h 14	Question de Me Lassonde à Me Hogue
10 h 15	Réponse de Me Hogue
10 h 21	Poursuite de l'argumentation de Me Hogue
10 h 25	Question de Me Lassonde à Me Hogue
10 h 26	Réponse de Me Hogue
10 h 26	Poursuite de l'argumentation de Me Hogue
10 h 37	Question de Me Lassonde à Me Hogue
10 h 40	Réponse de Me Hogue
10 h 40	Poursuite de l'argumentation de Me Hogue
10 h 50	Question de Me Lassonde à Me Hogue
10 h 51	Réponse de Me Hogue
10 h 51	Poursuite de l'argumentation de Me Hogue
10 h 58	L'audience est suspendue jusqu'à 11 h 15
11 h 15	Reprise de l'audience
11 h 15	Poursuite de l'argumentation de Me Hogue

Régie de l'énergie Québec
800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

PROCÈS-VERBAL

Dossier no : R-3826-2012

Date : 21 décembre 2012

HEURE	REMARQUES
11 h 26	Question de Me Lassonde à Me Hogue
11 h 27	Réponse de Me Hogue
11 h 29	Poursuite de l'argumentation de Me Hogue
11 h 32	Question de M. Gilles Boulianne à Me Hogue
11 h 33	Réponse de Me Hogue
11 h 34	Poursuite de l'argumentation de Me Hogue
11 h 44	Question de Me Lassonde à Me Hogue
11 h 46	Réponse de Me Hogue
11 h 47	Poursuite de l'argumentation de Me Hogue
11 h 48	Fin de l'argumentation de Me Hogue
11 h 49	Argumentation de l'AQCIE/CIFQ par Me Pelletier
12 h	Question de Me Lassonde à Me Pelletier
12 h 02	Réponse de Me Pelletier
12 h 05	Poursuite de l'argumentation de Me Pelletier
12 h 11	Question de Me Lassonde à Me Pelletier
12 h 12	Réponse de Me Pelletier
12 h 14	Poursuite de l'argumentation de Me Pelletier
12 h 20	Question de Me Lassonde à Me Pelletier
12 h 21	Réponse de Me Pelletier
12 h 24	Poursuite de l'argumentation de Me Pelletier
12 h 27	Question de Me Lassonde à Me Pelletier
12 h 28	Réponse de Me Pelletier
12 h 30	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h30
13 h 30	Reprise de l'audience
13 h 31	Poursuite de l'argumentation de Me Pelletier

Régie de l'énergie Québec
800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

PROCÈS-VERBAL

Dossier no : R-3826-2012

Date : 21 décembre 2012

HEURE	REMARQUES
13 h 50	Fin de l'argumentation de Me Pelletier
13 h 51	Argumentation de l'EBM par Me Paule Hamelin
14 h 07	Fin de l'argumentation de Me Hamelin
14 h 08	Argumentation de S.É./A.Q.L.P.A. par Me Dominique Neuman
14 h 14	Question de Me Lassonde à Me Neuman
14 h 16	Réponse de Me Neuman
14 h 16	Poursuite de l'argumentation de Me Neuman
14 h 27	Fin de l'argumentation de Me Neuman
14 h 27	Argumentation de l'UC par Me Hélène Sicard
14 h 37	Fin de l'argumentation de Me Sicard
14 h 38	L'audience est suspendue jusqu'à 15 h
15 h 04	Reprise de l'audience
15 h 04	Réplique de Me Hogue
15 h 23	Fin de la réplique de Me Hogue
15 h 23	Me Pelletier demande à la Régie un délai supplémentaire pour pouvoir faire des commentaires additionnels
15 h 23	La Régie accorde à Me Pelletier jusqu'au 7 janvier 2013 pour formuler ses commentaires additionnels
15 h 25	Me Sicard formule un dernier commentaire
15 h 25	La Régie accorde également jusqu'au 14 janvier 2013 à Me Hogue pour formuler sa réponse aux commentaires de Me Pelletier
15 h 27	Fin de l'audience. La Régie entame son délibéré
	, greffière-audiencière

PROTOCOLE D'OUVERTURE

AUDIENCE DU 21 DÉCEMBRE 2012

DOSSIER : R-3826-2012

Demande de révision de la décision D-2012-126

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **Me Richard Lassonde (Président de la formation), de même que M. Gilles Boulianne et Mme Suzanne Kirouac**

Le procureur de la Régie est : **Me Simon Turmel**

La **demanderesse** est :

HYDRO-QUÉBEC
Représentée par Me Marie-Josée Hogue présente AM et PM

L'**intimé** est :

ASSOCIATION QUEBECOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ELECTRICITE ET LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (AQCIE/CIFQ)
Représenté par Me Pierre Pelletier présent AM et PM Me Olivier Charest présent AM et PM

Les **intéressés** sont :

ÉNERGIE BROOKFIELD MARKETING S.E.C. (EBM)
Représentée par Me Paule Hamelin présente AM et PM

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (S.É./AQLPA)
Représenté par Me Dominique Neuman présent AM et PM

UNION DES CONSOMMATEURS (UC)
Représentée par Me Hélène Sicard présente AM et PM

Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER ?

Je demanderais par ailleurs aux parties de bien s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

Début : 9h48 Reprise : 13h30

Diner : 12h30 Fin : 15h07